



## 1. Fonctionnement

L'école OCEAN PLAYER'S est une école affiliée à la Fédération Française de Vol Libre (FFVL) et est déclarée auprès de la DDCS en tant qu'établissement d'APS (Activité Physique et Sportive).

Son moniteur et manager, M. Yoann BECKER est diplômé d'état BPJEPS Voile n° BP 033090300 et BPJEPS glisse aérotractée n° BP035150670. Sa carte professionnelle est enregistrée auprès de la DDCS sous le numéro : 08506ED0116.

L'école propose des stages de kitesurf via différentes formules. L'école est soumise à la réglementation en vigueur régie par le code du sport (articles A 322-64 / A322-70) – Obligation d'affichage, de sécurité et d'hygiène.

### 1.1 Organisation

Les séances peuvent être effectuées entre 8h et 21h en fonction des saisons, des horaires de marées et du vent.

Le moniteur est libre du choix des horaires et de l'organisation des séances. Il peut être amené, le jour de la séance, en fonction de l'évolution de la météo, à décaler ou raccourcir celle-ci. Le stagiaire doit être prêt et disponible à ces changements d'horaires

Le rendez-vous se fait 15 minutes avant le début du cours, sur différents sites en fonction des conditions météorologiques. Une confirmation vous est transmise la veille par SMS pour préciser le lieu et l'heure du rendez-vous.

Toute arrivée tardive ou départ anticipé ne fera pas l'objet d'un rattrapage aussi bien au niveau des horaires qu'au niveau financier.

### 1.2 Cours

Le responsable technique qualifié (moniteur) est le seul responsable du lancement ou de l'annulation de la séance.

Le stagiaire devra respecter les consignes du moniteur. Tout refus des consignes du moniteur peut être sanctionné.

Chaque élève s'engage à être sobre et ne doit pas avoir consommé de substances illicites.

La durée de la séance pourra être raccourcie ou prolongée selon l'appréciation du moniteur.

Toute absence à une séance réservée entraîne sa facturation intégrale (sauf cause médicale dûment justifiée).

Les capacités d'apprentissages étant différentes d'un individu à l'autre, nous ne pouvons donc être tenu à une obligation de résultat

### 1.3 Matériel

Les équipements et matériels collectifs et individuels fournis par l'école sont entretenus régulièrement et conformes à la réglementation en vigueur : normes AFNOR et CE.

Le responsable technique qualifié s'assure périodiquement de l'état et du bon entretien des équipements individuels et collectifs.

Le stagiaire devra respecter le matériel mis à sa disposition. Dans le cas contraire et pour des raisons de sécurité, le moniteur se réserve le droit d'exclure le stagiaire du cours et ceci sans compensation financière.

Vous êtes responsable de votre matériel. En cas de perte ou de dégradation pour non-respect des consignes, celui-ci pourra vous être facturé.

### 1.4 Moyens de sécurité

Le port du gilet de sauvetage et du casque sont obligatoires dans le cadre des cours.

Un Dispositif de Secours et d'Intervention (DSI) adapté aux différents sites est affiché dans le camion.

L'école possède un téléphone portable et une VHF comme moyen de communication.

En cas d'accident l'école dispose d'une trousse de secours.

## 2. Assurance et licences

Le kitesurf est une activité s'exerçant en environnement spécifique, de fait, elle est très souvent exclue des contrats d'assurance classiques.

Responsabilité Civile (RC) obligatoire :

Une assurance « Responsabilité Civile Elève » obligatoire est comprise dans nos prix pour la durée des cours. Elle vous couvre les dommages que vous pouvez causer à autrui. Pour que celle-ci soit prolongée au reste de l'année un Certificat Médical est nécessaire ainsi que le paiement de la somme complémentaire correspondante (voir licence FFVL de l'année).

Individuelle accident (IA) :

La RC ne couvre pas les dommages corporels que vous êtes susceptible de vous causer à vous-même. Il est donc vivement conseillé de souscrire une IA complémentaire. Elle n'est pas obligatoire mais fortement conseillée. Elle est disponible en ligne (site FFVL) et/ou à l'école au tarif de 25€.

La structure OCEAN PLAYER'S et son moniteur sont assurés en Responsabilité Civile Professionnelle par le biais de la FFVL et de son assureur partenaire « Air Courtage »

Règlement intérieur à renvoyer signé, accompagné de la fiche d'inscription et de votre chèque d'arrhes à l'ordre de OCEAN PLAYER'S à l'adresse suivante :  
**188 Chemin de la Bordelière, 85560 LONGEVILLE SUR MER**

Règlements acceptés à chaque début de cours : Chèque bancaire - Espèces - Carte Bancaire

Yoann BECKER – OCEAN PLAYER'S - Tel. : 07.83.52.00.34 - Email : yoann@kite-surf-vendee.fr

## 3. Conditions générales de vente

### 3.1 Inscription et réservation

La réservation ou pré-inscription se fera :

- Par téléphone au : 07 83 52 00 34
- Par mail : yoann@kite-surf-vendee.fr
- Directement auprès du moniteur

L'inscription quant à elle se fera systématiquement par courrier en renvoyant la fiche d'inscription à l'adresse suivante :

*188 chemin de la Bordelière, 85560 LONGEVILLE SUR MER*

Inscription possible dès 10 ans avec un poids minimum de 45kg. Les personnes mineures doivent être en possession d'une autorisation écrite de leurs parents pour pratiquer les activités proposées.

Un acompte du montant de la première séance sera demandé pour valider la réservation par chèque ou virement.

Une assurance « Responsabilité Civile élève » est comprise dans le prix des cours pour la durée des cours, une assurance « Individuelle Accident » est fortement conseillée mais pas obligatoire.

### 3.2 Délais de réservation

Toute réservation ne sera définitive qu'après réception de la fiche d'inscription et du Règlement intérieur complété, signé et précédé de la mention « lu et approuvé », accompagnés d'un chèque correspondant aux arrhes, dans un délai de 10 jours à compter de la date de pré-réservation. Dans le cas contraire, la pré-réservation sera annulée.

Une confirmation vous sera adressée par mail dans un délai de 48h maximum dès réception de ce courrier.

Le moniteur prendra contact avec vous 24h avant le début du stage pour convenir d'un lieu de rendez-vous et de l'horaire.

### 3.3 Paiement

Le paiement des prestations se fait soit par chèque accompagné d'une pièce d'identité, par espèce ou carte bancaire.

Le paiement se fera en début de stage.

### 3.4 Annulation

#### De votre part :

Plus de 2 semaines avant le début du stage : Restitution de vos arrhes.

Moins de 2 semaines avant le début du stage : Les arrhes seront conservées.

Durant le stage : Hors accident, le montant du stage vous sera facturé.

#### De notre part :

L'annulation de la séance peut se faire à n'importe quel moment si le moniteur estime que les conditions météorologiques ne sont pas adaptées. Dans ce cas la séance sera reportée à une date ultérieure ou pourra vous être remboursée.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

---

## 4. Droit d'image

Au cours de votre stage des photos ou films pourront être réalisés, pour cela nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance des informations suivantes :

### 4.1 Mode de diffusion

Vous attestez ne pas être lié avec un tiers par un contrat d'exclusivité sur votre image et nous autorisez à faire usage de ces photographies pour des Publications électroniques ou de la Publicité

### 4.2 Engagement de notre part

Nous nous interdisons expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à votre vie privée ou à votre réputation, ni d'utiliser les photographies objets de la présente autorisation sur tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

### 4.3 Conditions de l'accord

Vous confirmez ici que votre autorisation est donnée en connaissance de cause sans contrepartie. Il ne pourra être prétendu à aucune rémunération du fait des utilisations des images réalisées. Cet accord vous engage contractuellement conformément au Code civil.

Autorisation soumise au Droit français - Tout litige relatif à son exécution, son interprétation ou sa résiliation sera soumis aux Tribunaux français.

Signature précédé de la mention « Lu et Approuvé »

Règlement intérieur à renvoyer signé, accompagné de la fiche d'inscription et de votre chèque d'arrhes à l'ordre de OCEAN PLAYER'S à l'adresse suivante :  
**188 Chemin de la Bordelière, 85560 LONGEVILLE SUR MER**

Règlements acceptés à chaque début de cours : Chèque bancaire - Espèces - Carte Bancaire

Yoann BECKER – OCEAN PLAYER'S - Tel. : 07.83.52.00.34 - Email : yoann@kite-surf-vendee.fr